



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération Clisson,
Sèvre-Maine l'Aggloh
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil
municipal doit être composé : **23**
Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de conseillers qui assistaient à la
séance : **22**

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
LUNDI 18 MARS 2019**

Le treize mars deux mille dix-neuf le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le dix-huit mars deux mille dix-neuf.

Le Maire,

Le dix-huit mars deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LOYER, Maire,
Procès-verbal affiché le 22 mars 2019

Étaient présents :

M. Jean-Paul Loyer

Mme Jacqueline Levesque

M. Alain Blaise

Mme Valérie Lecornet

M. Jean-Luc Billet

Mme Viviane Hermon

M. Jean-Michel Boussonnière

Mme Lysiane Degosse

M. Roger Tual

M. Nicolas Touzeau

Mme Marine Sahraoui

M. Alain Gillardeau

Mme Sandrine Poiron

M. Patrick Gouraud

M. Christophe Mathé

Mme Laurence Lehucher

M. Pascal Lamy

Mme Carine Mollat

M. Thierry Cochin

Mme Marie-Claire Moriceau

M. Christophe Prud'homme

Absents :

Mme Karine Delporte qui a remis un pouvoir à M. Patrick Gouraud

M. David Bulteau

Secrétaire : M. Pascal Lamy

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte-rendu de la réunion du 25 février 2019.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte-rendu de la réunion du 25 février 2019.

1 Taux des taxes locales 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

M. BOUSSONNIERE propose, conformément à la proposition de la réunion du 4 mars 2019, un maintien des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les taux suivants :

	2019
Taxe d'habitation	15,98 %
Taxe foncière (Bâti)	19,33 %
Taxe foncière (Non bâti)	48,75 %

2 Budget primitif assainissement 2019

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, en tout point conforme aux propositions de la réunion du 4 mars 2019 et rappelle qu'il s'agit du dernier voté avant le transfert à l'intercommunalité.

Il précise que nous avons reçu les offres pour les réhabilitations de réseaux qui rentrent tout juste dans le budget prévisionnel, en attente du contrôle de la validité des offres par le bureau d'étude. Toutefois un faible emprunt d'équilibre de l'ordre de 40 000€ est nécessaire alors que l'investissement est de l'ordre de 580 000€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **REPORTE** l'excédent d'investissement 2018, soit 268 265 €

➤ **APPROUVE** le budget primitif assainissement 2019 suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Virement section invest.	023	38 650 €	PFAC (10 logements)	70613	20 000 €
Electricité	60611	2 000 €	Surtaxe assainissement	70611	77 000 €
Entretien et réparations	61522	5 000 €	Amortissement subventions	777/042	34 840 €
Honoraires (ATA service environnement CD44)	6226	50 €			
Intérêts emprunt STEP/ICNE	66111	9 056 €			
Annulation titres exercices antérieurs	673	5 000 €			
Amortissements travaux	6811/042	72 084 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		131 840 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		131 840 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Déficit invest.reporté	001		Excédent invest.reporté	001	268 265 €
Dépenses imprévues	020	10 000 €	Virement section fonction.	021	38 650 €
Amortis.subv.agence eau	139111/040	18 032 €	Affectation excédent fonction.	1068	25 591 €
Amortis.subv.DGE	139118/040	2 073 €	Récup.TVA (opération ordre)	2315	121 280 €
Amortis.subv.département	13913/040	10 809 €	Récup.TVA (reversement tva s/ travaux par la saur)	2762	121 280 €
Amortis.subv.commune	13914/040	3 927 €	Amortissement Etude	28031/040	3 728 €
Remboursement prêt STEP	1641	16 980 €	Amortissements bâtiments	281351/040	36 307 €
Réhabilitation réseau EU (MOE inclus)	2315	700 700 €	Amortissements réseaux	281532/040	31 944 €
Travaux divers	2315	10 000 €	Amortissement	281562/040	106 €
			Emprunt		46 650 €
Récupération TVA (opération d'ordre)	2762	121 280 €	Restes à réaliser 2018	2762	- €
Restes à réaliser 2018	2315		Subv.agence de l'eau Réhabilitation réseaux 2019	13111	200 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		893 801 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		893 801 €

3 Budget primitif 2019 du commerce de proximité

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, en tout point conforme aux propositions de la réunion du 4 mars 2019. Il précise qu'un emprunt d'équilibre est nécessaire en attendant la résorption naturelle de ce déficit d'ici 3 ans environ. Enfin la subvention pour la tabac-presse a bien été perçue en début d'année.

M. le Maire ajoute qu'une somme de 3000 € est inscrite en particulier pour une mise aux normes électrique de la supérette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **REPORTE** le déficit d'investissement 2018, soit 85 020,18 €

➤ **APPROUVE** le budget primitif du commerce 2019 qui peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Intérêts emprunt	66111	100 €	Loyers 12 mois à 938,48€ HT (Coccimarket)	752	11 402 €
dep impr		2 000 €	Loyers 12 mois à 481,32€ HT (tabac presse)	752	5 776 €
charge de copropriété	614	152 €	Remboursement assurance	7788	2 000 €
charge de copropriété appel contentieux	614	200 €			
Travaux bâtiments	61522	3 000 €			
Virement section inv.	023	12 021 €			
Taxes foncières	63512	1 700 €			
Frais divers gestion (arrondi TVA)	658	5 €			
Total		19 178 €	Total		19 178 €

Section investissement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Capital emprunt	1641	6 820 €	Virement section fonct.	021	12 021 €
			Affectation exc.fonct.2018	1068	14 846 €
Déficit 2018 reporté	001	85 020 €	Excédent 2018 reporté	001	
Remb.caution	165	900 €			
			Emprunt (d'équilibre)	1641	49 186 €
Travaux	2313	3 000 €	Subvention FISAC	1323	19 687 €
Total		95 740 €	Total		95 740 €

4 Budget primitif communal 2019

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, conformément aux conclusions de la commission finances réunie le 11 mars 2019 et à la réunion de travail du 4 mars 2019.

Il précise entre autre pour la partie recettes:

- fiscalité : les bases sont aujourd'hui connues et permettent de dégager 24 000€ de plus par rapport à la dernière estimation (au total 62 000€ de plus qu'en 2018)
- taxe de crémation en hausse (augmentation du tarif et du nombre de crémations)
- FPIC : sortie de dispositif en qualité de bénéficiaire, soit 65 % de l'attribution de 2017
- actifs : pas de cession contrairement aux 3 derniers exercices (baisse en dépenses et en recettes)

Pour la partie dépenses : hausse de principe basée sur +2%, hormis la restauration (nouveau prestataire), les énergies (géothermie APS) et la bibliothèque (supplément animations : base à 1,50€/hab.).

Au total il précise qu'une somme de 95 000 € (5%) est conservée en dépenses imprévues de fonctionnement et que l'autofinancement prévisionnel est fixé à 324 152€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **REPORTE** l'excédent d'investissement 2018, soit 497 114 €
- **APPROUVE** le budget primitif communal pour 2019 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		
Chapitre		
O11	Charges à caractères général	573 481 €
O12	Charges de Personnel	1 100 000 €

O14	Atténuations de produits	
O22	Dépenses imprévues fonctionnement	95 000 €
O23	Virement section d'investissement	324 153 €
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	
65	Autres charges gestion courante	199 039 €
66	Charges financières	43 066 €
67	Charges exceptionnelles	1 500 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	600 €
	TOTAL	2 336 839 €

RECETTES		
O13	Atténuations de charges	14 991 €
70	Produits des services	343 504 €
73	Impôts et Taxes	1 328 149 €
74	Dotations et participations	569 030 €
75	Autres produits gestion courante	47 183 €
76	Produits financiers	2 €
77	Produits exceptionnels	13 980 €
O42	Opération d'ordre entre section	20 000 €
O43	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	- €
	TOTAL	2 336 839 €

➤ **APPROUVE** la cession des véhicules immatriculés 968 BGM 44 (Nissan Cabstar) et 665 AWF44 (Piaggio) dans le cadre d'une reprise, pour des montants respectifs de 4800 € TTC et 1800€ TTC et **AUTORISE** M. le Maire les actes correspondants.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		
Chapitre		
OO1	Solde d'exécution d'investissement reporté 2018	
O20	Dépenses imprévues Investissement	90 504 €
O40	Opération d'ordre de transfert entre sections	20 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	114 059 €
20	Immobilisations incorporelles	16 796 €
204	subventions d'équipement versées	126 460 €
21	Immobilisations corporelles	385 254 €
23	Immobilisations en cours	1 383 381 €
27	Autres immobilisations financières	1 000 €
	TOTAL	2 137 454 €

RECETTES		
R001	Solde d'exécution d'investissement reporté 2018	497 114 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	324 153 €
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	
10	Dotations, fonds divers et réserves	336 997 €
1068	excédent de fonctionnement	460 147 €

13	Subventions d'investissement	487 387 €
138	autres recettes financières	
16	Emprunts et dettes assimilées	21 600 €
165	Dépôts et cautionnement	3 055 €
27	Autres immobilisations financières	1 000 €
24	Produits de cessions	6 000 €
	TOTAL	2 137 454 €

5 Vote des subventions 2019

Mme LECORNET propose, conformément aux propositions de la commission « Sports, culture et vie associative » du 20 février 2019, une somme de 8 020€ pour l'enveloppe globale identique à 2018.

Concernant les subventions scolaires M. BLAISE précise que le montant par élève est comme convenu le même que l'année passée par contre il est proposé un forfait de 307 € pour les élèves scolarisés dans les établissements spécialisés. Il ajoute que cette somme est proposée à titre indicatif pour les communes de la région nantaise par l'AURAN (Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise) et correspond au coût moyen d'un élève en élémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **ACCORDE** les subventions suivantes :

SUBVENTIONS COMMUNALES	2018	2019	
		<i>Proposition</i>	observations
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS			
UNC AFN (association des anciens combattants)	160	160	forfait
A.D.M.R. : Aide familiale (aide à domicile en milieu rural)	850	425	forfait
Donneurs de sang	160	160	Forfait
Club des Amis Réunis	160	160	Forfait
Comité des Fêtes	400	400	Forfait
Comité des Fêtes :Feu d'artifice	800	800	Forfait
Société de chasse communale	160	160	Forfait
Amicale Laique Canoë Kayak (participation entretien - gestion Association Pont Caffino)	3300	1000	Entretien vestiaires caffino
Enveloppe globale associations communales	8020	8020	demande de la commission
Enveloppe d'aides exceptionnelles asso. Communales	1500	1500	déléguée à la commission
AUTRES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			
FAL 44 (ligue de l'Enseignement)	150	150	cotisation
Les Restaurants du Coeur	100	100	forfait
Le Secours Catholique Français	100	100	forfait
Le Souvenir Français	10	10	cotisation
Forum (archives)	30	30	cotisation
Les Griffes de l'Espoir (chats libres)		200	partenariat
Total		13 375	

montants proposés identiques à 2018	montant /élève/an	Etablissement scolaire	
		Ecole Marcel Canonnet de Château-Thébaud	Ecole St -Joseph de Château-Thébaud
effectifs		211	132
Fournitures scolaires	70,00	14 770,00	9 240,00
Déplacements & Classes de découverte	32,00	6 752,00	4 224,00
Aide au sport scolaire	4,00	844,00	528,00
	total	22 577,00	14 124,00
		CENRO (Vertou)	Ecole St Louis de Montfort
Scolarisation inst. médico- éducatif, ULIS, adapation, handicap	307	3	1
	total	921,00	307,00

➤ **DONNE** délégation de pouvoir à la commission sport, culture et vie associative afin d'attribuer des subventions dans la limite de l'enveloppe annuelle destinée aux subventions exceptionnelles et de l'enveloppe globale. Les conseillers municipaux seront tenus informés de cette répartition (montants et bénéficiaires).

6 Adhésion au service paye du centre de Gestion de Loire-Atlantique

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique dispose d'un service « paie » dont l'objet est d'assurer la confection de la paie de l'ensemble des personnels rémunérés par la collectivité ainsi que les indemnités des élus.

Les opérations réalisées par ce service consistent d'une part dans l'édition :

- Des bulletins de salaires
- Des fiches navettes
- Du journal de paie
- Des états des charges diverses
- Des états de fin d'année

Et d'autre part, le service effectue le transfert des données sociales en fin d'année (DADSU). Il offre l'avantage d'assurer la continuité du service en toute circonstance et de bénéficier de l'expertise du centre de gestion.

Cette prestation est assurée pour l'exercice 2019 par une participation de 9 euros par mois et par bulletin. Cette participation pourra être revalorisée par délibération du Conseil d'administration du centre de gestion.

Il ajoute que les agents concernés ont été consultés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** :

- d'adhérer au service de confection de la paie du Centre de gestion de Loire atlantique à compter du 1^{er} juin 2019.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec le centre de gestion de Loire-Atlantique.

7 Tarifs animations « Samedi Famille » et « Stage Kayak 9-11 ans

M. BLAISE sollicite l'assemblée afin d'approuver les tarifs identiques à 2018.

Il précise que le stage kayak fait l'objet d'un partenariat avec le club et que la tranche d'âge concernée est les 9-11 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants :

- « Samedi Famille » : 5€/famille

- « Stage Kayak 9-11 ans » : 5€/enfant pour la totalité du stage

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Bilan de la bibliothèque municipale**

Mme Lecornet rappelle que le conseil d'administration s'est réuni le 7 mars dernier. Les conseillers ont reçu le rapport complet. Elle fait remarquer un nombre d'adhérents stable (475) ainsi que les prêts (9850) et un budget de 3600€ qui semble assez restreint. Aussi afin de développer les animations et contribuer à la bonne dynamique de ce service, un budget de 1,50 €/hab. est proposé.

➤ **Embauche**

M. le Maire indique qu'un nouvel agent en provenance du Pallet sera embauché à compter du 1^{er} juin au sein du service technique (espaces verts) pour remplacer un départ au 19 mars.

➤ **Grève**

M. Blaise fait part d'un préavis de grève à la périscolaire et à l'école le mardi 19 mars. Compte-tenu de l'absence des tous les agents, l'accueil périscolaire sera fermé. Il informe par ailleurs que le projet de loi baptisé « école de la confiance » risque d'occasionner des perturbations au niveau des écoles.

➤ **Championnats de France cyclisme**

Mme Lecornet rappelle que la commune accueillera cette compétition les 27, 29 et 30 juin prochain. A cet effet et pour accompagner cet évènement, la municipalité souhaite encourager toutes animations et initiatives. Les associations seront conviées à une 2^{ème} réunion après celle du 13 mars.

➤ **CCAS**

Mme Levesque informe que le CCAS se réunira le 2 avril prochain.

Fin de réunion : 21 h 30

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	Jean-Paul Loyer		Mme	Sandrine Poiron	
Mme	Jacqueline Levesque		M.	Patrick Gouraud	
M.	Alain Blaise		Mme	Karine Delporte	
Mme	Valérie Lecornet		M.	Christophe Mathé	

M.	Jean-Luc Billet		Mme	Laurence Lehucher	
Mme	Viviane Hermon		M.	Pascal Lamy	
M.	Jean-Michel Boussonnier		Mme	Carine Mollat	
Mme	Lysiane Degosse		M.	Thierry Cochin	
M.	Roger Tual		Mme	Marie-Claire Moriceau	
M.	Nicolas Touzeau		M.	Christophe Prud'homme	
Mme	Marine Sahraoui		M.	David Bulteau	
M.	Alain Gillardeau				